

CIRCULAIRE N° 951 /DU 03 AOUT 1999  
-----

(Diffusion Générale)

**OBJET : Suppression du Tarif Général.**

Il me revient que le Tarif Général continue d'être appliqué aux produits originaires des pays non-membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Dans le cadre de l'application du TEC, j'ai l'honneur d'informer l'ensemble des services et des usagers que le Tarif Général est supprimé.

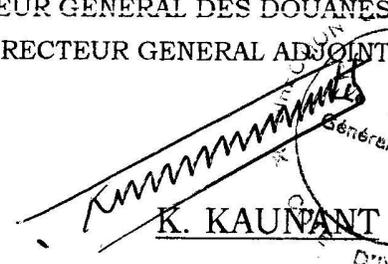
En conséquence, les produits importés sont assujettis aux droits et taxes figurant au tarif douanier (tarif minimum), pour toutes les origines hors UEMOA.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

Ampliations :

- MEF/CAB
- SG/MEF
- FEDERMAR
- FENADIS (ex Scimpex)
- FNICI
- CCI
- S G S
- Syndicat des Transitaires  
S/C Saga-CI
- Syndicat des PME/Transit s/c SITT
- Toutes Directions Douane

P. LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES  
& P.O. LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

  
K. KAUNANT  
Directeur  
Général - Adjoint  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
COTE D'IVOIRE